



Alp'Géorisques est un bureau d'ingénierie des risques majeurs qui intervient depuis plus de 25 ans auprès des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et des particuliers. Nos références s'étendent aujourd'hui sur plus de 60 départements, l'Andorre et la Belgique.

D'abord spécialiste des risques naturels, la société Alp'Géorisques s'est ensuite diversifiée avec la gestion de crise et les risques technologiques à travers sa filiale Oréade Conseil.

Pour répondre à ces problématiques territoriales, Alp'Géorisques met à la disposition de ses clients, une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes en géologie, hydraulique, géomorphologie, risques industriels, géotechnique, Hygiène-Sécurité-Environnement, communication, géographie et SIG.

Découvrez l'ensemble de nos prestations :
www.alpgeorisques.com

Gestion de crise (PCS), cartographie des risques (PPR, carte des aléas), ingénierie des risques naturels (étude hydraulique, expertise des mouvements de terrain), étude des enjeux, formation, étude des risques technologiques, missions HSE, etc.



Contact :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – rue du Moirond
38420 Domène

Tel : 04 76 77 92 00
Fax : 04 76 77 55 90

Mail : contact@alpgeorisques.com

Risque	Descriptif
Chute de plain-pied	C'est un risque de blessure d'une personne. La blessure est due au heurt d'un objet...
Chute de hauteur	C'est un risque de blessure d'une personne avec une différence de hauteur. Elle est d'autant plus grave que la hauteur est...
Risque routier	C'est un risque lié à tous les déplacements avec l'usage d'un véhicule terrestre à moteur.
Manutention manuelle	C'est un risque de blessure qui peut être lié à certaines conditions, de travail, à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs et/ou de mauvaises postures.
Manutention mécanique	C'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement...) à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement...) et/ou au moyen de manutention (rupture, défaillance...).
Risques chimiques	C'est un risque d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure...
Effondrement et chute d'objets	C'est un risque de blessure résultant de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur ou de l'effondrement de matériaux.
Bruit	Le bruit est une source d'inconfort : il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates. Dans le cas d'exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.
Ambiance thermique	C'est un risque d'inconfort, qui peut, dans certaines conditions être une source supplémentaire de fatigue, voir provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises par exemple) et la sécurité.
Risque électrique	C'est un risque de brûlure ou d'électrocution consécutif à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.
Risques liés à l'éclairage	C'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.
Risques liés aux machines et outils	C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coup, perforation, écrasement, etc) d'une machine, d'une machine, d'un outil portatif ou à main.
Risques liés aux incendies	C'est un risque de brûlure ou de blessure consécutives à un incendie.

Évaluation des risques professionnels

Document Unique

Collectivités

- ➔ Évaluation des risques
- ➔ Proposition d'actions de prévention
- ➔ Formation

L'Évaluation des Risques professionnels

Le Document Unique

Le législateur exige de l'employeur qu'il évalue les risques auxquels sont soumis les salariés, alors même qu'aucun accident du travail ne s'est produit et qu'aucun salarié n'a déclaré de maladie liée à son travail. L'ambition de cette démarche est de maîtriser les risques avant que ne se produise un dommage. Elle débouche sur l'élaboration et l'application des mesures de prévention adaptées.

Outre la réduction du nombre d'accident du travail et de maladies professionnelles, l'employeur (l'entreprise ou la commune) peut en attendre des bénéfices au quotidien : meilleure organisation du travail et réduction des dysfonctionnements, meilleures conditions de travail et satisfactions des salariés.

Le résultat de cette évaluation est transcrit dans le **Document Unique (DU)** (Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant sur la création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs). L'absence de formalisation des résultats de l'évaluation des risques dans un document unique est passible de sanctions (R 4741-1 du Code du Travail).

Périodicité de l'activité	Minime de quelques fois/mois à Annuelle	1	3	5
	Faible de quelques fois/sem à Mensuelle	3	5	7
	Importante de quelques fois/jour à Hebdomadaire	5	7	10
	Permanente de plusieurs fois/jour à Quotidienne	7	10	10
		Rare Exceptionnel	Fréquent Très probable	Très fréquent Systématique
		Fréquence d'apparition du risque		



En tant qu'employeur, la collectivité territoriale doit élaborer un **Document Unique**. Ce dernier doit recenser l'ensemble des risques professionnels auxquels peuvent être confrontés les agents territoriaux. Une hiérarchisation de ces risques selon la gravité de leurs conséquences est alors établie. Le document unique dresse également la liste des mesures prises pour réduire ces risques.

Alp'Géorisques insiste sur le caractère participatif de sa méthode de travail. Le **Document Unique** n'est pas un document remis clés en main sans implication de la commune. Notre méthode résulte d'une collaboration entre le bureau d'études et l'équipe municipale.

Alp'Géorisques encadre la commune et l'accompagne avec différentes missions sur les quatre étapes clés de l'élaboration du Document Unique :

- Préparer l'évaluation des risques ;
- Identifier les risques ;
- Classer les risques ;
- Proposer des actions de prévention

Agents administratifs
Encadrement Assainissement
Espace vert
Voirie
Agents d'entretien
Transport scolaire
Restauration scolaire
Encadrement scolaires

Risques professionnels :

- C'est un risque de blessure causé par la chute d'une personne avec une différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine. Elle est d'autant plus grave que la hauteur est importante.
- C'est un risque lié à tous les déplacements avec l'usage d'un véhicule terrestre à moteur.
- C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutifs à des efforts physiques, des écrasements, des gestes répétitifs et/ou de mauvaises postures.
- C'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, écrasement...) et/ou à la charge manutentionnée (heurt, renversement...) et/ou au moyen de machines.
- C'est un risque d'infection, d'intoxication, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact avec des produits mis en œuvre ou émis sous forme de particules solides ou liquides.
- C'est un risque de blessure résultant de l'effondrement de matériaux.
- C'est un risque de blessure résultant de l'effondrement de matériaux.
- Le bruit est une source d'inconfort : il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates. Dans le cas d'exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.
- C'est un risque d'inconfort, qui peut, dans certaines conditions être une source supplémentaire de fatigue, voir provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (maux de tête, par exemple) et la sécurité.
- C'est un risque de brûlure ou d'électrocution consécutif à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.
- C'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.
- C'est un risque de blessure par l'action mécanique inadéquate. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.
- C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, etc) d'une machine, d'un outil portatif ou à main.
- C'est un risque de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion, très fréquente.
- C'est un risque de fatigue visuelle et de stress consécutives à une configuration de travail qui provoque des erreurs. Dans certaines configurations de travail, il peut y avoir un risque lié aux postures.

Risques liés aux produits et déchets
Effondrement et chute d'objets
Bruit
Ambiance thermiques
Risque électrique
Risques liés à l'éclairage
Machines et outils
Incendie, explosion
Utilisation d'écran

Photo de travailleurs : Des ouvriers portant des casques et des harnais travaillent dans un champ, manipulant de grandes pièces de bois.

Pour que le Document Unique soit opérationnel et le reste dans le temps, il est nécessaire qu'il fasse l'objet d'une démarche structurée et participative.

En plus de mettre à disposition des outils novateurs adaptés à la taille et à la nature des missions des agents communaux, **Alp'Géorisques** associe les salariés pour susciter des échanges entre employés et experts afin de confronter les savoirs et les savoir-faire.

Alp'Géorisques peut aussi organiser des formations à l'attention des principaux acteurs de la prévention des risques et des mises à jour du document (actualisation obligatoirement au moins une fois par an),

Alp'Géorisques propose également l'application ProGrisk qui est un outil unique et innovant permettant à partir d'internet de vous connecter à tout moment à votre compte et- ainsi de gérer à la fois votre document unique (sa réalisation et ses mises à jour) et les fiches de vos agents,